

5 juillet 2019

RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS

DÉLIBÉRATIONS

SOMMAIRE

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

- | | | |
|---|---|----|
| 1 | Protocole entre la Préfecture de la Sarthe et le Département de la Sarthe pour l'appui à l'évaluation de la situation des personnes se présentant comme Mineurs Non Accompagnés (MNA) | 3 |
| 2 | Convention entre le Département et l'Association de Gestion de Logements Accompagnés Nelson Mandela relative au dispositif dédié à la prise en charge des jeunes Mineurs Non Accompagnés dans le département de la Sarthe. | 10 |

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

- | | | |
|----|--|----|
| 12 | Avenant n°2 au Contrat de Partenariat (CP) pour la reconstruction des collèges d'Arnage, de Coulaines, Pierre-Gilles de Gennes au Mans et de Noyen-sur-Sarthe | 20 |
|----|--|----|

Commission Infrastructures routières

- | | | |
|----|---|----|
| 17 | Demande de prorogation de la déclaration d'utilité publique pour la création du barreau de liaison entre l'autoroute A 11 et la RD 323 | 28 |
|----|---|----|

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

- | | | |
|----|---|----|
| 25 | Tourisme | 30 |
| 26 | Sarthe Mécénat
Désignation d'un représentant du Département au Fonds de dotation | 66 |

Commission Finances, Ressources et Administration générale

- | | | |
|----|--|----|
| 29 | Critères d'avancement de grade et promotions internes pour le cadre d'emploi des Assistants Socio-Educatifs, des Educateurs territoriaux de Jeunes Enfants et des Conseillers Socio-Educatifs | 68 |
| 30 | Modification du guide du temps de travail concernant les horaires de travail des agents affectés à la régie de la Direction de l'Immobilier, des collèges et des moyens généraux | 71 |
| 31 | Convention de contrôle allégé des dépenses en partenariat entre le Département de la Sarthe et la paierie départementale | 73 |

vendredi 5 juillet 2019

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 1

**PROTOCOLE ENTRE LA PRÉFECTURE DE LA SARTHE ET LE
DÉPARTEMENT DE LA SARTHE POUR L'APPUI À
L'ÉVALUATION DE LA SITUATION DES PERSONNES SE
PRÉSENTANT COMME MINEURS NON ACCOMPAGNÉS
(MNA)**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe ROUILLON donne pouvoir à Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Fabien LORNE.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 3 abstentions

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président du Conseil départemental à signer le protocole entre la Préfecture de la Sarthe et le Département de la Sarthe pour l'appui à l'évaluation de la situation des personnes se présentant comme Mineurs Non Accompagnés (MNA), et tous documents et avenants relatifs à la mise en œuvre de ce protocole.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 09/07/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20190705-
lmc134118-DE-1-1
Publication le 10/07/19
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 5 juillet 2019

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 2

**CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET L'ASSOCIATION
DE GESTION DE LOGEMENTS ACCOMPAGNÉS NELSON
MANDELA RELATIVE AU DISPOSITIF DÉDIÉ À LA PRISE EN
CHARGE DES JEUNES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS DANS
LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe ROUILLON donne pouvoir à Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Fabien LORNE.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président du Conseil départemental de la Sarthe à signer le projet de convention avec l'Association de Gestion de Logements Accompagnés Nelson Mandela relative au dispositif dédié à la prise en charge de 30 jeunes Mineurs Non Accompagnés dans le département de la Sarthe jointe en annexe du 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2020 ainsi que tous les avenants éventuels dès lors qu'ils ne modifient pas ni l'équilibre, ni la durée de la convention.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 09/07/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20190705-
Imc134054-DE-1-1
Publication le 10/07/19

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 5 juillet 2019

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

DÉLIBÉRATION N° 12

**AVENANT N°2 AU CONTRAT DE PARTENARIAT (CP) POUR
LA RECONSTRUCTION DES COLLÈGES D'ARNAGE, DE
COULAINES, PIERRE-GILLES DE GENNES AU MANS ET DE
NOYEN-SUR-SARTHE**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, M. Laurent HUBERT donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Fabien LORNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 2 abstentions

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le contrat de partenariat portant sur le financement, la conception, la démolition, la reconstruction, le gros entretien renouvellement (GER), l'entretien, la maintenance et certaines prestations de service de quatre collèges, en ce compris les équipements qui y sont attachés et les installations et aménagements qu'ils imposent, situés à Arnage, Coulaines, Le Mans et Noyen-sur-Sarthe, signé avec la société MAINE COLLEGES 72, et en particulier les articles 25, 26.3 et 32.1,
Vu le projet d'avenant n°2 et ses annexes au contrat de partenariat,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 et ses annexes au contrat de partenariat pour la reconstruction des quatre collèges précités,

AUTORISE le Président ou son représentant dûment habilité, à signer avec la société MAINE Collèges 72, l'avenant n°2 au contrat de partenariat et toutes pièces y afférentes, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 09/07/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20190705-
lmc134120-DE-1-1
Publication le 10/07/19
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 5 juillet 2019

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 17

**DEMANDE DE PROROGATION DE LA DÉCLARATION
D'UTILITÉ PUBLIQUE POUR LA CRÉATION DU BARREAU DE
LIAISON ENTRE L'AUTOROUTE A 11 ET LA RD 323**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, M. Laurent HUBERT donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Fabien LORNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président du Conseil départemental à solliciter de Monsieur le Préfet de la Sarthe la prorogation pour une période de cinq ans, par un nouvel arrêté, de la Déclaration d'Utilité Publique pour les travaux d'aménagement du barreau de liaison entre l'échangeur de l'autoroute A 11 et la RD 323 sur les communes de Connerré, Beillé et La Chapelle-Saint-Rémy.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 09/07/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20190705-
lmc133990-DE-1-1
Publication le 10/07/19
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 5 juillet 2019

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

DÉLIBÉRATION N° 25

TOURISME

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe ROUILLON donne pouvoir à Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Fabien LORNE.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AIDES AU PROJET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Convention ONF

DECIDE d'accorder à l'**ONF** une subvention de **55 000 €** au titre de l'année 2019.

APPROUVE le projet de convention entre l'ONF et le Département de la Sarthe, joint en annexe.

HABILITE le Président à signer la convention à intervenir ainsi que tous les avenants éventuels dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général ni la durée de la convention.

PROMOUVOIR LES ATOUTS DE LA DESTINATION SARTHE ET DÉVELOPPER L'E-TOURISME

1 - Mises à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR):

DECIDE d'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées les chemins et voies sur les communes de Poillé-sur-Vègre et de Saint-Pierre-des-Bois.

2 - Inscription d'un itinéraire de randonnée au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de Sports de Nature (PDESI) :

DECIDE d'inscrire au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de Sports de Nature les circuits de randonnées des diverses pratiques proposés en annexe 2.

3 - Voie Verte

DECIDE d'accorder à la Communauté de communes du Pays fléchois une subvention de **240 000 €**.

APPROUVE le projet de convention entre la Communauté de communes du Pays fléchois et le Département de la Sarthe, joint en annexe.

HABILITE le Président à signer la convention à intervenir.

4 – Développement des filières de plein air, de pleine nature et du tourisme pour tous

a) La Chartre-sur-le-Loir : valorisation halieutique du plan d'eau de La Rougeraie

DECIDE d'accorder à la commune de La Chartre-sur-le-Loir une subvention de **1 773,98 €** soit 20 % d'une dépense totale de 8 869,90 € H.T.

APPROUVE le projet de convention entre la commune de La Chartre-sur-le-Loir et le Département de la Sarthe, joint en annexe.

HABILITE le Président à signer la convention à intervenir.

5 – Aide aux hébergements, sites et équipements touristiques publics

a) Dollon : aménagement d'une aire de camping-cars

DECIDE d'accorder à la commune de Dollon une subvention de **3 000 €** soit 20 % d'une dépense plafonnée à 15 000 € H.T.

APPROUVE le projet de convention entre la commune de Dollon et le Département de la Sarthe, joint en annexe.

HABILITE le Président à signer la convention à intervenir.

b) La Flèche : aménagement de l'aire de camping-cars de La Monnerie

DECIDE d'accorder à la commune de La Flèche une subvention de **10 000 €** soit 20 % d'une dépense plafonnée à 50 000 € H.T.

APPROUVE le projet de convention entre la commune de La Flèche et le Département de la Sarthe, joint en annexe.

HABILITE le Président à signer la convention à intervenir.

c) Saint-Paul-le-Gaultier : aménagement d'une aire de camping-cars

DECIDE d'accorder à la commune de Saint-Paul-le-Gaultier une subvention de **8 868 €** soit 20 % d'une dépense totale de 35 472 € H.T.

APPROUVE le projet de convention entre la commune de Saint-Paul-le-Gaultier et le Département de la Sarthe, joint en annexe.

HABILITE le Président à signer la convention à intervenir.

d) Marigné-Lailly : réhabilitation du camping de La Chesnaie

DECIDE d'accorder à la commune de Marigné-Lailly une subvention de **20 000 €** soit 20 % d'une dépense plafonnée à 100 000 € H.T.

APPROUVE le projet de convention entre la commune de Marigné-Lailly et le Département de la Sarthe, joint en annexe.

HABILITE le Président à signer la convention à intervenir.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 09/07/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20190705-
Imc133994-DE-1-1
Publication le 10/07/19
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DES FORÊTS DOMANIALES	
Chapitre 204 – Article 204112 94 0204616	
Budget voté (BP + BS + DM)	55 000 €
Montant des engagements pris précédemment	0 €
Montant nouveaux engagements	55 000 €
Disponible	0 €

VOIE VERTE	
Chapitre 204 – Article 204142 94 0204623	
Budget voté (BP + BS + DM)	240 000 €
Montant des engagements pris précédemment	0 €
Montant nouveaux engagements	240 000 €
Disponible	0 €

DÉVELOPPEMENT DES FILLIÈRES DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE ET DU TOURISME POUR TOUS	
Chapitre 204 – Article 204142 738 0204607	
Budget voté (BP + BS + DM)	25 000 €
Montant des engagements pris précédemment	0 €

Montant nouveaux engagements	1 773,98 €
Disponible	23 226,02 €

HÉBERGEMENTS, SITES ET ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES PUBLICS	
Chapitre 204 – Article 204142 94 0204603	
Budget voté (BP + BS + DM)	141 000 €
Montant des engagements pris précédemment	98 713 €
Montant nouveaux engagements	41 868 €
Disponible	419 €

vendredi 5 juillet 2019

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

DÉLIBÉRATION N° 26

**SARTHE MÉCÉNAT
DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT AU
FONDS DE DOTATION**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe ROUILLON donne pouvoir à Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Fabien LORNE.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DESIGNE comme représentant du Département au fonds de dotation, Mme Lydia HAMONOU-BOI-ROUX.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 09/07/19

Accusé de réception n° 072-227200029-20190705-
Imc134181-DE-1-1

Publication le 10/07/19

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 5 juillet 2019

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 29

**CRITÈRES D'AVANCEMENT DE GRADE ET PROMOTIONS
INTERNES POUR LE CADRE D'EMPLOI DES ASSISTANTS
SOCIO-EDUCATIFS, DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DE
JEUNES ENFANTS ET DES CONSEILLERS SOCIO-EDUCATIFS**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe ROUILLON donne pouvoir à Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Fabien LORNE.

Résultat du vote : 20 pour 3 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer, à compter du 10 octobre 2019, les règles d'avancement suivantes pour les cadres d'emploi des Assistants socio-éducatifs, des Educateurs de jeunes enfants et des Conseillers socio-éducatifs:

- Cadre d'emplois des Assistants socio-éducatifs:

ASE 2 à ASE 1 : avancement de grade de 1er niveau,

ASE 1 à ASE de classe exceptionnelle : avancement de grade de 2ème niveau, avec condition d'encadrement d'équipes ou de projets

- Cadre d'emplois des Educateurs de jeunes enfants :

EJE 2 à EJE 1 : avancement de grade de 1er niveau

EJE 1 à EJE de classe exceptionnelle : avancement de grade de 2ème niveau, avec condition d'encadrement d'équipes ou de projets

-Cadre d'emplois des Conseillers socio-éducatifs :

CSE à CSE de classe supérieure : avancement de grade de 2^{ème} niveau avec condition d'encadrements d'équipes

CSE de classe supérieure à CSE hors classe : avancement de grade de 1^{er} niveau

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 09/07/19

Accusé de réception n° 072-227200029-20190705-
Imc133998-DE-1-1

Publication le 10/07/19

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 5 juillet 2019

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 30

**MODIFICATION DU GUIDE DU TEMPS DE TRAVAIL
CONCERNANT LES HORAIRES DE TRAVAIL DES AGENTS
AFFECTÉS À LA RÉGIE DE LA DIRECTION DE L'IMMOBILIER,
DES COLLÈGES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe ROUILLON donne pouvoir à Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Fabien LORNE.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Vu la délibération de l'assemblée plénière du 24 juin 2013 relative au guide du temps de travail,
Vu l'avis du comité technique du 13 juin 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à compter du 26 août 2019, d'appliquer aux agents travaillant au sein de la régie de la Direction de l'Immobilier, des collèges et des moyens généraux sous l'autorité de leurs chefs d'équipe respectifs, un nouveau cadre spécifique du temps de travail, défini comme suit dans le guide du temps de travail :

	matin	Après-midi
Du lundi au jeudi	7h30 – 12h00	12h45 – 16h15
Vendredi	7h30 – 12h00	12h45 – 15h15

AJUSTE en conséquence, l'annexe 6 de ce même guide, en ce qu'elle s'appliquait aux agents affectés à la régie de la Direction de l'Immobilier, des collèges et des moyens généraux et supprime les mentions désormais sans objet, conformément à la nouvelle rédaction jointe en annexe.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 09/07/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20190705-
lmc134004-DE-1-1
Publication le 10/07/19
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 5 juillet 2019

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 31

**CONVENTION DE CONTRÔLE ALLÉGÉ DES DÉPENSES EN
PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE ET
LA PAIERIE DÉPARTEMENTALE**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe ROUILLON donne pouvoir à Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Fabien LORNE.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président à signer la convention de contrôle allégé partenarial entre le Département de la Sarthe et la Paierie départementale.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 09/07/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20190705-
Imc133699-DE-1-1
Publication le 10/07/19
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC